

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2010

OBJET
de la Délibération

**RAPPORT DU MAIRE
SUR LES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU
ET DE
L'ASSAINISSEMENT
Année 2009**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 septembre 2010

Date d'affichage : 23 septembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absent excusé

M. DERRIEN

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES SERVICES PUBLICS DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Année 2009**

Rapport de Monsieur Le Maire

Le rapport du Maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2009 a été présenté au conseil municipal après examen par la commission consultative des services publics locaux.

Ce rapport ainsi que le compte-rendu de la commission consultative sont annexés à la présente délibération.

Les annexes sont accessibles à partir du lien suivant:

<http://ressources.pontivy.fr/rap-eau-ass-2009/>

Nous vous proposons :

- de donner acte de cette communication

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 30 septembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Compte rendu de la réunion du mardi 21 septembre 2010 à 18 heures en MAIRIE DE PONTIVY

ETAIENT PRESENTS

Messieurs Daniel LE COUVIOUR, Christophe MARCHAND, Adjoints
Mesdames Florence DONATO-LEHUEDE, Christine LE STRAT, Conseillères Municipales
Monsieur Pierre GIRALDON, Conseiller Municipal
Monsieur Marcel COETMEUR, CSF
Madame Jacqueline BERNIER, UFC Que Choisir
Monsieur Guénolé MERVEILLEUX, Pontivy sud entreprises
Monsieur Yves LECOEUR, Eau et Rivières
Madame Marina LE CORGUILLE, Directrice de la CEB
Monsieur Olivier CORNU, Directeur de la SAUR

ASSISTAIENT A LA REUNION

Monsieur Daniel HOUDAYER, Directeur des services techniques
Monsieur Robert BOTEREL, Directeur Adjoint des services techniques

ABSENT EXCUSE

Monsieur Claude LE BARON, Conseiller Municipal

Monsieur Daniel LE COUVIOUR a fait lecture du rapport « eau et assainissement » année 2009. Des commentaires sont faits au fur et à mesure de la lecture, chacun pouvant intervenir.

Monsieur CORNU et madame LE CORGUILLE, représentant le délégataire, apportent les réponses aux questions posées.

I – EAU

Les questions posées l'année passée ont été reprises. L'ARS (ex DDASS) a répondu par courrier le 07 décembre 2009.

La radioactivité

La valeur 1,11 de la DTI ne doit pas être prise en compte. Elle est le résultat d'une erreur de transcription informatique dans la base nationale de données et correspond, en fait, à l'absence de calcul de ce paramètre.

En effet, dans ce cas, son calcul aurait nécessité une analyse complémentaire de radioéléments naturels. Toutefois et d'après l'expérience acquise dans ce domaine, l'activité alpha étant très légèrement supérieure à 0,1 Bq/l, le calcul de la DTI aurait donné des valeurs nulles ou très légèrement supérieures à 0,1mSv/an.

Selon la circulaire n°DGS/EA4/2007/232 du 13 juin 2007 du Ministère de la Santé, dans le cas où la DTI des eaux distribuées est comprise entre 0,1 mSv/an-1, les actions destinées à corriger la qualité de l'eau ne sont pas nécessairement recommandées, sauf si des solutions simples de substitution telles que le raccordement à un autre réseau de distribution ou la dilution avec une autre ressource disponible existent, et si leur faisabilité ne soulève pas de difficultés technico-économiques particulières.

Il convient de signaler que la DTI était nulle à chaque fois qu'elle a été calculée.

Les pesticides

La recherche des pesticides a fait l'objet d'une harmonisation au niveau de la région Bretagne.

La liste des nouvelles molécules recherchées a été transmise à la collectivité.

Les chlorites

Ce paramètre est analysé en distribution lorsque le traitement de l'eau utilise du bioxyde de chlore. Il est un sous-produit de dégradation de ce réactif.

Les dépassements observés de la référence de qualité, ont amené en conséquence, à supprimer l'utilisation de ce réactif. Dès lors son analyse n'était plus justifiée.

La recherche de ce paramètre sera programmée en cas de réutilisation du bioxyde de chlore.

L'aluminium

Il n'y a pas eu de dépassement de la référence de qualité en 2008 aux refoulements des stations de traitement de Trévelin et de la Pierre Fendue.

Un dépassement peut intervenir en période de faible niveau des nappes souterraines. Dans ce cas, les services demandent de limiter l'exploitation des ouvrages de façon à distribuer une eau conforme pour ce paramètre.

Les substances médicamenteuses

La Direction Générale de la Santé (DGS) a confié au Laboratoire d'Etudes et de Recherche en Hydrologie (LERH) de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, l'organisation d'une campagne nationale en 2010 de mesure de substances médicamenteuses dans les eaux destinées à la consommation humaine, afin de recueillir des données d'exposition nécessaires à l'évaluation du risque sanitaire.

Sur le Blavet, les usines des eaux de Guern à Baud et de Coët Er Ver à Hennebont, situées à l'aval de Pontivy, ont été retenues dans le cadre du plan d'échantillonnage établi par le LERH.

Qualité de l'eau

L'ARS a transmis une note de synthèse relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2009.

Contrairement aux autres années, il n'est évoqué que les résultats sur l'eau traitée. Contactée, l'ARS reconnaît son erreur et doit transmettre dans les prochains jours les résultats des contrôles effectués sur l'eau brute.

Changement de pratique agricole : le public s'inquiète d'une large utilisation de différents pesticides plus ou moins puissants pour l'enrobage des graines avant semis.
L'ARS sera sollicitée pour vérifier que les molécules utilisées sont bien contrôlées dans les eaux brutes

II - ASSAINISSEMENT

Eaux parasites

L'augmentation des apports en présence d'une diminution de la collecte indique une hausse des eaux parasites.

La ville de Pontivy, à travers une convention qui a été signée avec le Conseil Général 56 et la CEB/SAUR et en partenariat financier avec l'agence de l'Eau Loire Bretagne, a pour objectif la mise en œuvre d'une démarche structurée, sur 5 ans, visant à améliorer le fonctionnement du réseau et à réduire les rejets directs dans le milieu naturel. Il s'agit notamment de réduire les intrusions d'eaux parasites, pluviales et souterraines, dans le réseau de collecte des eaux usées de la ville de Pontivy.

Le diagnostic, débuté en 2009, a permis de mettre en évidence les tronçons de réseaux les plus sensibles à l'entrée des eaux parasites. Une vérification de ces réseaux par passage de caméras permettra de confirmer leur état et d'engager les travaux nécessaires.

Budget : 1.000 K €/an pendant 5 ans subventionnés à hauteur de 50%.

Matières de vidanges

Mise en place d'une unité de dépotage et de traitements des effluents provenant de l'assainissement non collectif (SPANC).

III – EAU ET ASSAINISSEMENT

Daniel Le Couviour, informe la commission de l'étude en cours de la prise des compétences eau et assainissement par Pontivy communauté.

Il indique également que le Syndicat Départemental de l'Eau souhaite prendre la compétence « Production d'eau potable ».

Daniel Le Couviour et Pierre Giraldon indiquent qu'ils sont opposés à ce projet, considérant que l'eau doit être gérée globalement (eau : production et distribution, et assainissement), localement sur un territoire pertinent (Pontivy Communauté) et en prenant en compte les aspects « milieux »



RAPPORT DU MAIRE SUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2009

1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

TERRITOIRE DESSERVI

Le service d'eau de Pontivy dessert principalement le territoire de la commune de Pontivy (14 632 habitants – pop. totale 2007) et les parcs d'activité du Sourn et de Saint-Thuriau. Un nombre limité de ses abonnés réside sur le territoire de ces mêmes communes ainsi que sur le territoire des communes de Noyal-Pontivy et de Malguénac. Le service d'eau potable exporte également une partie de sa production vers la commune du Sourn, le SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) de Moustoir-Remungol et le SIAEP de Noyal-Pontivy/Cléguérec. Et il approvisionne en outre, en tant que de besoin, le réseau de transport du syndicat départemental de l'eau du Morbihan (SDE).

GESTION DU SERVICE

Le service d'eau potable de Pontivy est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des Eaux du Blavet (CEB), en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1^{er} août 1994 et qui prendra fin le 31 juillet 2014. Cinq avenants ont été signés les 18 décembre 1997, 28 décembre 2001, 11 février 2005, 30 juin 2006 et 26 décembre 2006.

USAGERS DU SERVICE

Abonnés. Au 31 décembre 2009 on décomptait 7 692 branchements sur le réseau (+1,83%). A la même date, le nombre d'abonnés s'établissait à 7 667 (+2,01%).

QUALITÉ DU SERVICE

Réclamations. En 2009, le service a reçu 205 réclamations (+28,93%) dont 67 pour défaut de continuité de service (manque d'eau), 37 pour une erreur de relevé, 23 pour une pression trop faible, 18 pour un problème de goût ou d'odeur, 12 pour une erreur d'estimation.

Délais. En 2009, le délai maximal de 2 jours pour l'ouverture du branchement d'un nouvel abonné a été respecté dans 97,19% des cas.

RESSOURCE

Origine. L'eau distribuée et exportée par le service provient des stations du Déversoir (Blavet), de Trévelin en Cléguérec (captage de Poulglass) et de la Pierre Fendue en Le Sourn (captage de Saint Patern). L'eau importée provient de la station du Mangoër en Cléguérec (captage sur le Blavet). En 2009, les captages souterrains ont représenté 9,41% (-6,36 pts) de la totalité de l'eau produite par le service et l'équivalent de 13,42% (-13,05 pts) de l'eau distribuée aux abonnés du service. Cette diminution s'explique par la fermeture des stations de Trévelin et de la Pierre Fendue pendant deux et quatre mois pour travaux.

Protection. Les captages de Poulglass et de Saint Patern sont pourvus de périmètre de protection. Dans le cadre de la procédure relative à la mise en place du périmètre de protection du captage du Déversoir une enquête publique a eu lieu du 31 mai au 30 juin 2010.

Qualité. En 2009, les contrôles de l'agence régionale de santé (ARS) sur l'eau traitée se sont avérés conformes pour l'ensemble des limites de qualité en vigueur. De même, les concentrations en pesticides ont été inférieures aux valeurs retenues par les textes. Les analyses du fermier sur l'eau brute indiquent des taux de nitrates compris entre 20 et 29 mg/L pour le captage du Déversoir, 26 et 35 mg/L pour le captage de Poulglass, 32 et 35 mg/L pour le captage de Saint Patern. Ces chiffres montrent une tendance, lente mais continue, à la diminution des maximums.

VOLUMES SERVIS

Volumes servis. En 2009, le service a produit 2 206 762 m³ (-17,72%) et importé 38 105 m³ (+53,03%) auprès du SIAEP de Noyal-Pontivy/Cléguérec. 689 206 m³ ont été exportés (-37,88%) dont les 9/10^e (634 255 m³) vers le réseau départemental. Au final, 1 555 661 m³ ont été distribués aux abonnés du service (-2,62%). La fermeture des stations de Trévelin et de la Pierre Fendue explique l'augmentation des importations. La diminution des exportations est due à la baisse des livraisons au syndicat départemental de l'eau.

Volumes relevés. En 2009, la consommation des abonnés a représenté 1 377 291 m³ en 2009 (-1,36%). Elle a été de 638 373 m³ pour les abonnés consommant moins de 6 000 m³/an (+10,16%) et de 738 918 m³ pour les autres (-9,52%). Trois nouveaux abonnés ayant fait leur entrée dans cette dernière catégorie, ces évolutions sont à relativiser. Néanmoins, sur la base du périmètre 2009, la part des abonnés consommant plus de 6 000 m³/an est passée de 58,49% à 53,65% dans la consommation totale.

QUALITÉ DU RÉSEAU

Rendement. Calculés sur la période de relève, du 4 novembre 2008 au 12 novembre 2009, soit 373 jours, le rendement du réseau de distribution s'est établi à 92,3% (-2,1 pts). L'indice linéaire de pertes en réseau s'est établi pour sa part à 2,87 m³/km/j (+21,1%). Malgré cette dégradation, ce niveau d'indice continue de désigner un réseau de bonne qualité.

Plomb. En 2008, 8 branchements en plomb ont été supprimés. 8 branchements connus restent encore à remplacer.

PATRIMOINE DU SERVICE

Stations de production. Le service dispose de trois stations de production : la station du Déversoir d'une capacité de 500 m³/h, la station de Trévelin en Cléguérec (25 m³/h) et la station de la Pierre Fendue en Le Sourn (50 m³/h).

Ouvrages de stockage. Le service dispose de six châteaux d'eau et réservoirs semi-enterrés représentant une capacité de stockage de 6 900 m³ : Kerjalotte (300 m³ et 1 000 m³), Kerousse (400 m³), Saint Niel (1 000 m³), Trévelin en Cléguérec (200 m³) et Le Rongoët en Le Sourn (2 fois 2 000 m³).

Réseau de distribution. Au 31 décembre 2009, le réseau est mesuré à 171 469 m (+0,12%). Sur ce total, 4 010 m de canalisations (2,34%) sont de matériau et/ou de diamètre indéfini. Les opérations d'extension (870 m) et de renouvellement (3 392 m) réalisées en 2009, représentent 2,49% du linéaire total.

Parc de compteurs. Les compteurs sont la propriété du délégataire. Au 31 décembre 2009, 395 compteurs sur un parc de 8 216 compteurs sont des compteurs renouvelés, soit 4,81% du total.

INVESTISSEMENTS DU SERVICE

Investissements. En 2009, le service a réalisé des dépenses d'investissement pour un montant de 2 091 579,55 €. Sur ce total, 317 496,40 € ont été consacré au remboursement de la dette (15,18%), 747 636,69 € aux stations (35,75%) et 1 017 869,83 € au renouvellement des canalisations (48,67%). Pour 2010, en plus des reports sur les budgets antérieurs (3 121 844,21 €), 855 000 € de dépenses nouvelles d'investissement sont prévues au budget primitif, dont 355 000 € pour le remboursement de la dette et 500 000 € pour le renouvellement des canalisations.

Amortissements. En raison d'un problème étranger à la ville de Pontivy, les amortissements 2009 n'ont pas pu être passés en comptabilité. Deux années d'amortissement seront donc réalisées sur l'exercice 2010 pour un montant de 1 154 459,16 €.

FINANCEMENT DU SERVICE

Produits. En 2009, la collectivité a perçu 926 837,70 € pour les abonnements et la vente d'eau (-8,04%). Pour sa part, le délégataire a perçu 1 548 709,90 € (-2,14%), dont 1 454 609,90 € pour les abonnements et la vente d'eau (-2,47%), 74 100 € pour les travaux attribués à titre exclusif (+19,90%) et 20 000 € pour les produits annexes (-31,74%). Globalement les produits de l'exploitation ont été de 2 475 547,60 € (-4,43%).

Résultat. En 2009, l'exploitation a produit un résultat positif de 908 908,10 € pour la collectivité (-7,83%) et de 213 700 € (après impôt sur les sociétés) pour le délégataire (+12,89%).

Dettes. Au 1^{er} janvier 2010, l'encours de la dette du service était de 5 025 824,25 € avec une dernière échéance en 2030. En 2010, le service remboursera une annuité de 591 559,16 € dont 332 244,69 € pour le capital et 259 314,47 € pour les intérêts.

Impayés. Au 31 décembre 2009, le taux d'impayés en pourcentage du montant facturé dans l'année était de 1,01%. 1 993 € ont donné lieu à abandon de créances.

FACTURE D'EAU

Les tarifs du service d'eau sont ceux votés par le syndicat départemental de l'eau. Pour l'année 2010, ils ont été approuvés par le conseil municipal le 15 décembre 2009. Compte-tenu de la diminution de l'abonnement et de la révision des tranches tarifaires, la facture d'eau diminue de 0,84 € à 301,73 € pour une consommation de 120 m³, soit un coût de 2,51 €/m³ (-0,4%).

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

TERRITOIRE DESSERVI

Le service d'assainissement de Pontivy dessert principalement le territoire de la commune de Pontivy (14 632 habitants – pop. totale 2007) et les parcs d'activité du Sourn et de Saint-Thuriau. Un nombre limité de ses abonnés réside sur le territoire de ces mêmes communes ainsi que sur le territoire des communes de Noyal-Pontivy, Cléguérec et Malguénac. Le service d'assainissement de Pontivy reçoit également les eaux usées collectées par les services d'assainissement des communes de Noyal-Pontivy (3 716 habitants – pop. totale 2007), Saint-Thuriau (1 943) et Le Sourn (2 076).

GESTION DU SERVICE

Le service d'assainissement de Pontivy est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des Eaux du Blavet (CEB), en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1^{er} août 1994 et qui prendra fin le 31 juillet 2014. Cinq avenants à ce contrat ont été signés les 18 décembre 1997, 8 février 2002, 11 février 2005, 14 décembre 2005 et 2 juin 2009.

USAGERS DU SERVICE

Abonnés. Au 31 décembre 2009 on décomptait 7 198 branchements sur le réseau (+3,18%). A la même date, le nombre d'abonnés s'établissait à 7 175 (+3,07%). Avec 7 198 branchements pour 7 692 branchements au réseau d'eau, le taux de raccordement au réseau d'assainissement est de 93,58%.

Conventions de raccordement. Six entreprises agroalimentaires bénéficiant d'une convention spéciale de raccordement sont autorisées à rejeter leurs effluents dans le réseau d'assainissement de Pontivy : Cobral (Pontivy), Le Lavandier (Pontivy), Salaisons Celtiques (Le Sourn), Gallais Viandes (Le Sourn), France Gras (Le Sourn) et Robichon (Saint-Thuriau). En 2009, après application des coefficients de pollution, le volume facturé a été de 492 709 m³ pour 282 420 m³ effectivement rejetés.

Conventions de rejet. En 2009, la convention de rejet avec la commune de Noyal-Pontivy pour l'ensemble des effluents domestiques collectés dans son réseau a été renouvelée. Il n'y a pas de convention de rejet avec les communes de Saint-Thuriau (2 points de rejets) et du Sourn (4 points de rejets) dont les effluents ne sont pas contrôlés.

Rejets du service d'eau. En 2009, le service d'eau a rejeté 35 545 m³ de boues issues du flottateur et des eaux de lavage des filtres à sable de la station du Déversoir dans le réseau d'assainissement. Le fermier a été invité à régulariser ce rejet, tant du point de vue juridique que financier.

QUALITÉ DU SERVICE

Réclamations. En 2009, le service a reçu 18 réclamations (+20%) dont 15 pour réseau bouché.

Délais. Le délai de remise en eau des branchements existants a été respecté dans 97,19% des cas.

VOLUMES COLLECTÉS

Volumes collectés. En 2009, la station d'épuration de Signan a collecté 2 463 220 m³ (+15,21%) dont 1 271 470 m³ sur la filière urbaine (+17,69%) et 1 085 558 m³ sur la filière industrielle (+10,36%). 106 192 m³ ont dû être rejetés au trop-plein après un simple prétraitement (+43,38%). 2 341 679 m³ ont donc suivi la filière d'épuration (+13,45%) soit 95,07% des volumes collectés (-1,39 pt). Si les pluviométries 2008 (1 052 mm) et 2009 (1 082 mm) sont équivalentes, la répartition des pluies, particulièrement fortes au quatrième trimestre 2009, a certainement augmenté les apports.

Volumes assujettis. En 2009, s'agissant des abonnés, 915 629 m³ ont été assujettis à l'assainissement (+1,31%) dont 544 884 m³ pour les abonnés rejetant moins de 6 000 m³ (+9,3%) et 370 745 m³ pour les autres (-8,52%). S'agissant des communes raccordées, 160 402 m³ ont été assujettis à l'assainissement (+28,02%) dont 78 732 m³ pour Noyal-Pontivy (+71,92%), 45 291 m³ pour Saint-Thuriau (+10,22%) et 36 379 m³ pour Le Sourn (-5,28%). Au total, 1 076 031 m³ ont été assujettis à l'assainissement (+4,56%), la part des abonnés rejetant moins de 6 000 m³ étant de 50,64% (48,44% en 2008), celle des abonnés rejetant plus de 6 000 m³ de 34,45% (39,38% en 2008) et celle des communes raccordées de 14,91% (12,18% en 2008).

TRAITEMENT

Charge polluante. En 2009, la station d'épuration de Signan a fonctionné, en moyenne journalière, dans les limites autorisées pour la DCO (44,8%), la DBO5 (51,55%), les MES (59,19%), l'Azote Kjeldahl (44,6%) et le phosphore total (42,47%). Cependant, des maximums supérieurs aux limites autorisées ont été enregistrés pour la DCO (jusqu'à 166,56%), la DBO5 (jusqu'à 169,69%), les MES (jusqu'à 218,68%) et le phosphore total (jusqu'à 101,37%).

Charge hydraulique. En 2009, la station d'épuration de Signan a fonctionné, en moyenne journalière, dans les limites autorisées entre le 1^{er} mai et le 31 octobre (80,63%) et entre le 1^{er} novembre et le 30 avril (98,54%). Cependant, des maximums supérieurs aux limites autorisées ont été enregistrés, jusqu'à 170,69%. A noter qu'entre les débits minimum et maximum à l'entrée de la station le rapport varie de 1 à 11.

Boues. En 2009, la station d'épuration a produit 90 231 m³ de boues (boues liquides) représentant 749 484 kg de matière sèche. 3 463 m³ de boues (boues épaissies) ont été recyclés dont 891 m³ par compostage et 2 572 m³ par épandage.

PATRIMOINE DU SERVICE

Station d'épuration. La station d'épuration de Signan reçoit la totalité des effluents collectés par le service. De type boues activées, sa capacité est de 91 700 équivalent habitants. Elle peut recevoir jusqu'à 8 000 m³ par jour (7 000 m³ à l'étiage) et une charge journalière de 5 500 kg de DBO5. Les eaux épurées sont rejetées dans le Blavet.

Réseau de collecte. Au 31 décembre 2009, le réseau est mesuré à 106 158 m (+1,71%) dont 101 587 m de réseau gravitaire et 4 571 m de réseau de refoulement. Sur ce total, 20 492 m de canalisations (20,35%) étaient de diamètre ou de nature indéfini. Considérant les opérations d'extension (1 694 m) réalisées en 2009, la part de réseau neuf est de 1,6%

Postes de relèvement. En 2009, un nouveau poste de relèvement situé au moulin de Guernal a été intégré au service, ce qui porte leur nombre à onze dont dix équipés pour la télésurveillance.

INVESTISSEMENTS DU SERVICE

Dépenses. En 2009, le service a réalisé des dépenses d'investissement pour un montant de 484 131,53 €. Sur ce total, 222 045,73 € ont été consacrés au remboursement de la dette (45,86%), 149 990,33 € au renouvellement et à l'extension des canalisations (30,98%) et 103 369,49 € à la construction de l'unité de traitement des matières de vidange (21,35%). Pour 2010, outre les reports sur les budgets antérieurs (1 437 795,28 €), 1 120 000 € de dépenses nouvelles d'investissement sont prévues au budget primitif, dont 65 000 € pour le remboursement de la dette, 55 000 € pour la station d'épuration et 1 000 000 € pour la réduction des eaux parasites dans le réseau.

Amortissements. En raison d'un problème étranger à la ville de Pontivy, les amortissements 2009 n'ont pas pu être passés en comptabilité. Deux années d'amortissement seront donc réalisées sur l'exercice 2010 pour un montant de 1 574 365,27 €.

FINANCEMENT DU SERVICE

Produits. En 2009, la collectivité a perçu 830 642,49 € (+4,97%) dont 828 976,45 € pour la collecte et le traitement (+5,18%), 1 188,60 € (-63,25%) pour le traitement des graisses et 477,44 € pour le traitement des matières de vidange. Pour sa part, le délégataire a perçu 873 381,81 € (+7,73%), dont 868 981,21 € pour la collecte et le traitement (+8,46%), 3 918,04 € (-58,54%) pour le traitement des graisses, 482,56 € pour le traitement des matières de vidange, 47 700 € pour les travaux attribués à titre exclusif (+38,66%) et 4 400 € pour les produits annexes (-53,68%). Globalement les produits de l'exploitation ont été de 1 704 024,30 € (+6,37%).

Résultat. En 2009, l'exploitation a produit un résultat positif de 634 017,61 € pour la collectivité (+88,49%) et un résultat négatif de 113 700 € (après impôt sur les sociétés) pour le délégataire (-43,38%).

Prime d'épuration. En 2009, le service d'assainissement a reçu de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, une prime d'épuration d'un montant de 134 258 € au titre de l'année 2007.

Dettes. Au 1^{er} janvier 2010, l'encours de la dette du service était de 384 489,96 € avec une dernière échéance en 2022. En 2010, le service remboursera une annuité de 63 230,79 €, dont 59 252,97 € pour le capital et 3 977,82 € pour les intérêts.

Avance remboursable. Compte-tenu du résultat de l'exercice 2009, l'avance remboursable due par la collectivité au délégataire a diminué de 634 017,61 € pour s'établir à 1 393 706,07 € au 1^{er} janvier 2010 (-31,21%).

Impayés. Au 31 décembre 2009, le taux d'impayés en pourcentage du montant facturé dans l'année était de 1,01%. 415 € ont donné lieu à abandon de créances.

FACTURE D'ASSAINISSEMENT

Les tarifs du service d'assainissement sont ceux votés par le conseil municipal de Pontivy. Pour l'année 2010, ils ont été approuvés le 15 décembre 2009. Compte-tenu de la révision des tranches tarifaires, la facture d'assainissement augmente de 0,78 € à 218,57 € pour une consommation de 120 m³, soit un coût de 1,82 €/m³ (+0,36%).

3. SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

INFORMATION DES USAGERS

Le service a organisé sa réunion annuelle relative à l'assainissement et aux rejets industriels, à l'intention des entreprises signataires d'une convention spéciale de raccordement, le 24 juin 2010. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie pour examiner le présent rapport du maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement le 21 septembre 2010.

PRIX DE L'EAU

En 2010, compte-tenu d'une facture d'eau de 301,73 € et d'une facture d'assainissement de 218,57 €, soit 520,30 € pour une consommation de 120 m³, le prix de l'eau passe de 4,33 €/m³ à 4,34 €/m³.

SOLIDARITÉ

En 2009, le centre communal d'action sociale de Pontivy (CCAS) a versé 7 383,45 € au fonds de solidarité départemental eau énergie, au titre de l'aide aux personnes en situation de précarité, dont 2 143,95 € pour des factures d'eau.

COOPÉRATION

En 2009, le conseil municipal de Pontivy a attribué une subvention de 21 500 € à l'association de jumelage coopération Pontivy-Ouelessebougou pour la réalisation de forages dans les villages de Ouelessebougou, dont 6 500 € pour une étude préalable.

4. DOCUMENTS ANNEXÉS

SERVICE D'EAU

Synthèse relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, année 2009 (ARS)

Rapport annuel du délégataire du service d'eau de Pontivy, année 2009 (CEB)

Compte d'affermage du délégataire du service d'eau de Pontivy, année 2009 (CEB)

Compte administratif du service d'eau de Pontivy, année 2009 (ville de Pontivy)

Budget primitif du service d'eau de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)

Dette du service d'eau de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)

Tarifs du service d'eau de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Rapport annuel du délégataire du service d'assainissement de Pontivy, année 2009 (CEB)

Compte d'affermage du délégataire du service d'assainissement de Pontivy, année 2009 (CEB)

Valorisation agricole de boues issues du traitement des eaux, bilan technique et agronomique, année 2009 (Valbé)

Compte administratif du service d'assainissement de Pontivy, année 2009 (ville de Pontivy)

Budget primitif du service d'assainissement de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)

Dette du service d'assainissement de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)

Tarifs du service d'assainissement de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)